Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 035-213502958-20261015-DEL_2026_50-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Commune de Saint-Maugan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 octobre 2026

Délibération n°2026/50

L'an deux mil vingt-six, le quinze octobre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence d'Etienne BONNIN, Maire de la commune.

Date de convocation : le 02 octobre 2026

Présent(s-es) : MM. BONNIN Etienne, PANNETIER Arnaud, DE L'ESPINAY François, VACHER Céline, GRABE Olivier, ROUMY Anne, BOUCHET Patricia, DELINE Stéphane, METIVIER Clément, LEFRANC Françoise, DARRIGRAND-LACARRIEU Eric.

Procuration(s) : SORTELLE Claudine à ROUMY Anne, BESNARD Ingrid à VACHER Céline.

Absent(s-es) : BOLOTINHA Nathalie, SORTELLE Claudine, BESNARD Ingrid.

Nombre de Membres en exercice : 14
Nombre de Membres présents : 11 + 2 procurations
Nombre de membres votants : 13

Secrétaire de séance : Eric DARRIGRAND-LACARRIEU

Objet : Convention de participation au frais de fonctionnement et de restauration de l'accueil de loisirs sans hébergement d'Iffendic (ALSH)

Le maire expose : La commune d'Iffendic a transmis le 1er octobre 2026 la nouvelle convention de participation aux frais de fonctionnement et de restauration du centre de loisirs par les communes extérieures. Celle-ci a été accompagnée le 05 octobre 2026 par la transmission d'une note explicative.
La signature de la convention implique que les familles malganaises dont les enfants fréquentent le centre de loisirs d'Iffendic bénéficient des mêmes tarifs que les familles iffendicoise, ceci à compter de la rentrée de septembre 2026.

Depuis 2021, les participations appliquées sont les suivantes :

- Participation financière au titre de la restauration municipale : 1.90€ /repas /enfant
- Participation financière au titre de l'accueil de loisirs :
 - 8.32€ / ½ journée / enfant
 - 16.65€/ journée / enfant

A compter de septembre 2026, les participations seraient les suivantes :

- Participation financière au titre de la restauration municipale : pas encore fixée (à priori 1.90€/repas/enfant)
- Participation financière au titre de l'accueil de loisirs :
 - 12.30€ / ½ journée / enfant
 - 24.59€/ journée / enfant

En 2025, 31 enfants malganais ont fréquenté l'accueil de loisirs d'Iffendic et la commune a réglé une participation de 12 976 € :

- 681 journées
- 39 ½ journées
- 691 repas

Les nouvelles participations engendreraient une augmentation de la participation, à effectif égal, de l'ordre de 33% ce qui pèserait lourd sur notre budget communal déjà fragile.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 035-213502958-20261015-DEL_2026_50-DE

Ces nouvelles participations sont justifiées par la commune d'iffendic par un déficit du service s'élevant à 184 175.95€ en 2025. La commune dit ne plus être en capacité de supporter un tel déficit.

Le maire explique que, malgré cette situation, les tarifs 2025 appliqués aux familles ont été maintenus en 2026.

A titre d'exemple :

- une famille avec un quotient familial de 1500€ et plus, paie 14.55€ la journée et 11.15€ la ½ journée.
- une famille avec un quotient familial de 0€ à 499€ paie 11.50 la journée et 8.55€ la ½ journée.

Quelque soit le quotient familial appliqué, il sera demandé à la commune de Saint-Maugan de participer à hauteur de 12.30€ la ½ journée et 24.59€ la journée.

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

Vu l'augmentation substantielle de la participation aux frais de fonctionnement et de restauration de l'ALSH d'Iffendic,

Vu qu'un certain nombre de questions ont émergé lors de la discussion (lissage de l'augmentation de la participation communale, révision des grilles tarifaires appliquées aux familles, prix du repas non précisé),

- De reporter la décision de signer la convention avec la commune d'Iffendic au prochain conseil municipal ;

- Charge le maire d'entamer avec la commune d'Iffendic des discussions afin de limiter pour la commune de Saint-Maugan une augmentation très conséquente au regard de ses moyens budgétaires.

Le Maire,

Etienne BONNIN